

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 03 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente durant l'heure du dîner et le moment de transition avant l'heure de la sieste.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- les vérifications
- l'orientation des enfants
- les effets personnels
- les médicaments

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 septembre 2025

Date

original signé par

Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2025

Date